

Euroflex transforme des créanciers en actionnaires

La manière dont la PMI de Haute-Marne a mis sur pied son plan de continuation constitue une première en France.

Convaincre ses créanciers d'abandonner une partie de leurs créances pour avoir plus de chances de récupérer l'autre, c'est l'exercice auquel est contrainte toute entreprise en dépôt de bilan à la recherche d'un plan de continuation

Sur ce thème classique, une PMI de Longeau-Percey (Haute-Marne), Euroflex, a imaginé une variation inédite en proposant à ses créanciers de convertir une partie de leurs créances en actions. Avec l'argumentation suivante : si le redémarrage échoue, leur sort ne sera pas pire qu'avec les solutions

TROIS OPTIONS PROPOSÉES AUX CRÉANCIERS		
Aux trois cent cinquante créanciers représentant un passif de 50 millions de francs, trois options ont été proposées:	de la créance et en convertir 40 % en actions. 40 % ont accepté, pour un montant de 16 millions de francs.	la créance en six ans. 45 % ont choisi cette solution.
1. Renoncer à 60 %	2. Remboursement de 30% de	3. Remboursement total en quinze ans. 15 % ont préféré cette formule.

habituelles ; s'il réussit, ils peuvent faire une meilleure opération qu'avec elles. 40 % d'entre eux ont accepté.

Les banques ont refusé la conversion de leurs créances

Techniquement, l'opération a pris la forme d'une réduction du capital social aussitôt suivie d'une augmentation. La cotation de la société au hors-cote de Nancy, où elle avait été introduite en 1985, ayant été suspendue fin 1992 à la suite du dépôt de bilan, la valeur de l'action a été ramenée de 100 à francs.

Puis les créanciers ayant donné leur accord

ont reçu un nombre d'actions correspondant à 40 % du montant de leur facture. Par exemple, le titulaire d'une créance de 30 000 francs a renoncé à 18 000 francs et a reçu quatre cents actions de 30 francs chacune. Actions négociables dès à présent, la société étant à nouveau cotée début mai. Conduite en collaboration avec le cabinet CIIB (Conseil en ingénierie pour l'introduction boursière), l'opération a été facilitée par le fait qu'Euroflex avait vendu sa filiale américaine pour payer ses dettes les plus importantes. Des lors, les plus

grosses ardoises n'étaient plus que de l'ordre de 450 000 francs. A noter que les principales banques de l'entreprise - et, bien sûr, l'Urssaf et le Trésor - ont refusé la conversion de leurs créances.

Euroflex présente des perspectives raisonnables de redémarrage. Fabriquant des tuyaux spéciaux flexibles pour le conditionnement d'air, le chauffage, le sanitaire, elle a vu baisser son chiffre d'affaires (aujourd'hui de 70 millions de francs) et ses effectifs (60 personnes) après avoir automatisé son outil de production, investissement dont le poids est à l'origine des difficultés. Mais elle réalise 70 % de son activité à l'étranger (en Allemagne, en Australie et au Japon) et lance des produits nouveaux.

Pour éviter de provoquer une chute des cours, les nouveaux actionnaires n'en ont pas moins intérêt à patienter quelque temps avant de céder. Leur actions. ■

Jean MHLHAUO

CAPITAL INVESTISSEMENT & FUSION-ACQUISITION

CAPITAL FINANCE

LA LETTRE DU HAUT DE BILAN

28 Février 1994

Retournement

Le CIIB a organisé le retournement d'Euroflex (Hors Cote, ouvrages en caoutchouc, Longeau-Percey, Haute-Marne) avec l'appui de ses créancier. La société avait été placée en redressement judiciaire le 7 octobre 92 avec un passif de 45 MF. Yves-Jérôme Krebs avait été nommé administrateur judiciaire sur le dossier, Le CIIB a proposé aux créanciers d'Euroflex de participer à une augmentation de capital par incorporation de créances liquides et exigibles moyennant un abandon de créances de 60%. Les détenteurs de 20 MF de créances ont accepté ce plan. Le 15 décembre 93, le TC de Langres a approuvé le plan de continuation et Hervé Dechristié a été nommé commissaire à son exécution. La cotation des actions Euroflex devrait reprendre avant fin avril. En 92, le CA d'Euroflex se montait à 35,8 MF pour une perte de 9 MF.